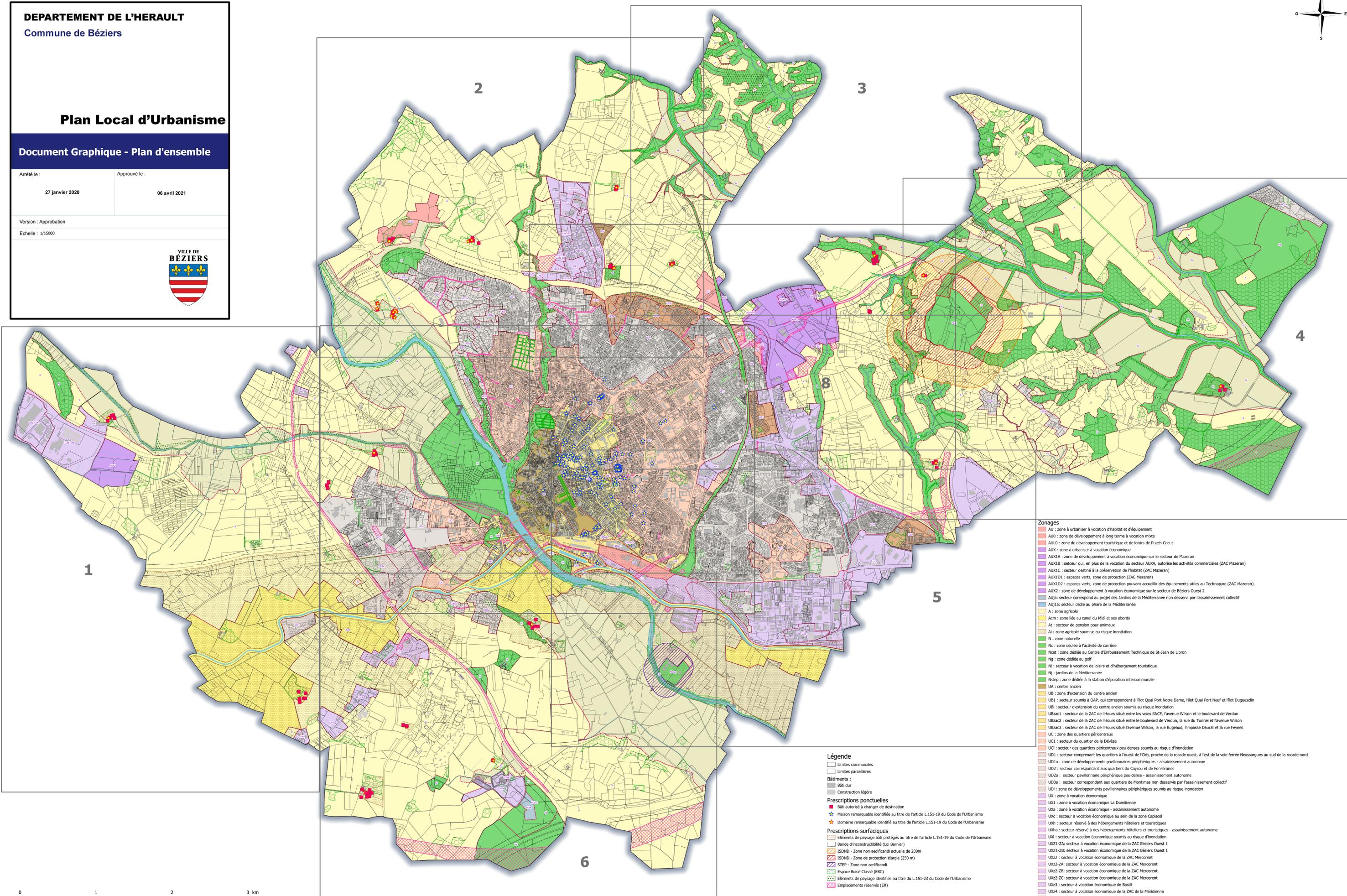


# Plan Local d'Urbanisme

## Document Graphique - Plan d'ensemble

Arrêté le : 27 janvier 2020  
Approuvé le : 06 avril 2021

Version : Approbation  
Echelle : 1/15000



- ### Zonages
- AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'équipement
  - AUO : zone de développement à long terme à vocation mixte
  - AUO2 : zone de développement touristique et de loisirs de Puech Cocut
  - AUX : zone à urbaniser à vocation économique
  - AUX1A : zone de développement à vocation économique sur le secteur de Mazeran
  - AUX1B : secteur qui, en plus de la vocation du secteur AUX1A, autorise les activités commerciales (ZAC Mazeran)
  - AUX1C : secteur destiné à la préservation de l'habitat (ZAC Mazeran)
  - AUX1D1 : espaces verts, zone de protection (ZAC Mazeran)
  - AUX1D2 : espaces verts, zone de protection pouvant accueillir des équipements utiles au Technoparc (ZAC Mazeran)
  - AUX2 : zone de développement à vocation économique sur le secteur de Béziers Ouest 2
  - AUJa : secteur correspond au projet des Jardins de la Méditerranée non desservi par l'assainissement collectif
  - AUJ1a : secteur dédié au phare de la Méditerranée
  - A : zone agricole
  - Acm : zone liée au canal du Midi et ses abords
  - At : secteur de pension pour animaux
  - Al : zone agricole soumise au risque inondation
  - N : zone naturelle
  - Nc : zone dédiée à l'activité de carrière
  - Ncat : zone dédiée au Centre d'Enfouissement Technique de St-Jean de Libron
  - Ng : zone dédiée au golf
  - Nl : secteur à vocation de loisirs et d'hébergement touristique
  - Nj : jardins de la Méditerranée
  - Nstep : zone dédiée à la station d'épuration intercommunale
  - UA : centre ancien
  - UB : zone d'extension du centre ancien
  - UB1 : secteur soumis à OAP, qui correspondent à l'îlot Quai Port Notre Dame, l'îlot Quai Port Neuf et l'îlot Duguesclin
  - UB1a : secteur d'extension du centre ancien soumis au risque inondation
  - UB2ac1 : secteur de la ZAC de l'Hours situé entre les voies SNCF, l'avenue Wilson et le boulevard de Verdun
  - UB2ac2 : secteur de la ZAC de l'Hours situé entre le boulevard de Verdun, la rue du Tunnel et l'avenue Wilson
  - UB2ac3 : secteur de la ZAC de l'Hours situé l'avenue Wilson, la rue Bugeaud, l'impasse Daurat et la rue Feymes
  - UC : zone des quartiers péri-centraux
  - UC1 : secteur du quartier de la Bézuève
  - UC1a : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1b : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1c : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1d : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1e : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1f : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1g : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1h : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1i : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1j : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1k : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1l : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1m : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1n : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1o : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1p : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1q : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1r : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1s : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1t : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1u : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1v : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1w : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1x : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1y : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC1z : secteur des quartiers péri-centraux peu denses soumis au risque d'inondation
  - UC2 : secteur à vocation économique
  - UC2a : zone à vocation économique La Domitienne
  - UC2b : zone à vocation économique - assainissement autonome
  - UC2c : secteur à vocation économique au sein de la zone Capsicol
  - UC2d : secteur réservé à des hébergements hôteliers et touristiques
  - UC2e : secteur réservé à des hébergements hôteliers et touristiques - assainissement autonome
  - UC2f : secteur à vocation économique soumis au risque d'inondation
  - UC2g : secteur à vocation économique de la ZAC Béziers Ouest 1
  - UC2h : secteur à vocation économique de la ZAC Béziers Ouest 1
  - UC2i : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC2j : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC2k : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC2l : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC2m : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC2n : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC2o : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC2p : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC2q : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC2r : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC2s : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC2t : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC2u : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC2v : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC2w : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC2x : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC2y : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC2z : secteur à vocation économique de la ZAC Mercoront
  - UC3 : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3a : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3b : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3c : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3d : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3e : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3f : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3g : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3h : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3i : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3j : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3k : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3l : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3m : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3n : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3o : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3p : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3q : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3r : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3s : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3t : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3u : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3v : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3w : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3x : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3y : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC3z : secteur à vocation économique de Bastit
  - UC4 : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4a : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4b : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4c : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4d : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4e : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4f : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4g : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4h : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4i : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4j : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4k : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4l : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4m : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4n : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4o : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4p : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4q : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4r : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4s : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4t : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4u : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4v : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4w : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4x : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4y : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC4z : secteur à vocation économique de la ZAC de la Méridienne
  - UC5 : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5a : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5b : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5c : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5d : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5e : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5f : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5g : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5h : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5i : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5j : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5k : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5l : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5m : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5n : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5o : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5p : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5q : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5r : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5s : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5t : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5u : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5v : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5w : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5x : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5y : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UC5z : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - UZ1 : zone urbaine dédiée à la ZAC du Frigoulas
  - UZ2 : zone urbaine dédiée à la ZAC du Bastit
  - UZ3a : secteur à vocation d'habitat, en prolongement de la zone résidentielle existante (Courondelle)
  - UZ3b : entrée de ville de la route de Bédarieux (Courondelle)
  - UZ3c : destiné à la création d'un espace public à dominante végétale (Courondelle)

- ### Légende
- Limites communales
  - Limites parcellaires
  - Bâtiments :
  - Bâti dur
  - Construction légère
  - Prescriptions ponctuelles
  - Bâti autorisé à changer de destination
  - Maison remarquable identifiée au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
  - Domaine remarquable identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
  - Prescriptions surfaciques
  - Éléments de paysage bâti protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
  - Bande d'inconstructibilité (Loi Barnier)
  - ISND - Zone non aedificandi actuelle de 200m
  - ISND - Zone de protection élargie (250 m)
  - STEP - Zone non aedificandi
  - Espace Basal Classé (EBC)
  - Éléments de paysage identifiés au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
  - Emplacements réservés (ER)

